

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE DES ENFANTS OU NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA COMMUNE

1/MAIRIE DE LA MAXE

La première inscription se fait en Mairie. Munissez-vous de votre **livret de famille**, d'un **justificatif de domicile** ou de la **dérogation de secteur** accordée (et certification de radiation le cas échéant

2/GROUPE SCOLAIRE « LES HERONS »

Pour l'inscription à l'école, vous devez présenter le **certificat d'inscription** délivré par la Mairie, le **livret de famille** et le **carnet de santé** avec les vaccins à jour.

Les inscriptions se feront les mardis (dates seront définies par un courrier transmis aux parents).

La Directrice : N.JUNGES

Tél : 03 87 31 27 30